

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2009

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES DE GROUPES - (n° 1734)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

AMENDEMENT

N° 41

présenté par
Mme Mazetier-----
TITRE

Dans le titre de la proposition de loi, après le mot :

« groupes »,

insérer les mots :

« , les violences scolaires ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'inscrire dans les objectifs de la loi la lutte contre les violences scolaires.